



De la fiction à la réalité: des collégiens de Cannes sont partis d'un épisode de *Section de recherches* pour arriver à la reconstitution au tribunal de police. Magistral!

Proposer à des collégiens de reconstituer un procès: déjà fait, c'est vrai. Sauf que pour une centaine d'élèves cannois, l'originalité du projet a consisté à partir du Festival Cannes-series pour approcher la justice.

Au synopsis de l'opération: une première étape, en avril dernier à La Licorne. Après la diffusion d'un extrait

de la série *Section de recherches* (dont de nombreuses séquences sont tournées à Cannes), les 4^e des Mûriers, Vallergues et Stanislas ont pu échanger avec l'un des acteurs principaux: Franck Semoin, ainsi que la production.

Ce jour-là, l'équipe justice à l'origine du projet (1) avait également pris un premier contact et donné

rendez-vous le mois suivant. En mai, effectivement, cette équipe s'était déplacée dans les établissements afin de sensibiliser les collégiens aux différents métiers de la justice ainsi qu'à toute la difficulté de rendre un jugement.

À cette occasion, la thématique « incivisme-citoyenneté », chère à la municipalité, avait également été transmise aux élèves.

Ainsi informés, ces derniers ont pu illustrer ce qu'ils avaient appris en simulant un procès. Pour ce faire, l'équipe justice leur a fourni les grandes lignes d'une affaire existante. Leur a ouvert les portes du tribunal d'instance et même prêté les fameuses robes noires. Résultat: les élèves se sont surpassés. Ceux rencontrés

l'après-midi (Stanislas) ont été exemplaires dans une affaire de voisinage et nuisances sonores.

Monsieur Sénérve contre Monsieur Souffrant

Tout le monde avait appris son texte et a parfaitement endossé son rôle. Aussi bien M. Sénérve, jeune étudiant accro aux fêtes qui s'est emporté contre son voisin (pêcheur, fatigué du bruit) en le poussant dans l'escalier.

Que le voisin en question, M. Souffrant, qui s'est même rendu au tribunal avec le poignet bandé (résultat de la chute dans l'escalier).

Dans leur rôle également, les femmes et les hommes de lois qui ont su montrer toutes les subtilités de leur mission.

Sentence: 200 heures de travaux d'intérêt général et 10000 euros à verser au voisin.

Zoé, procureure de la République avait requis un an avec sursis et 30000 euros. « Malgré tout, je trouve la sentence assez juste », a-t-elle commenté. « J'ai adoré le projet. C'est trop super qu'on ait pu entrer dans le tribunal. Et cela m'a donné envie de faire du droit... »



Carla, avocate du prévenu.

Mêmes projets pour Carla, avocate de M. Sénérve qui reste mitigée sur la décision du tribunal: « Quand on est jeune on peut faire des erreurs. Mais bon... »

Du côté des organisateurs du projet: la Ville de Cannes, le Tribunal de Grande Instance de Grasse et

d'Instance de Cannes, tout le monde était très fier.

« Cette justice, c'est la vôtre »

« Nous sommes vraiment contents de savoir que vous avez pu comprendre le fonctionnement de cette justice car c'est la vôtre », a ainsi commenté Michaël Janas, président du TGI de Grasse.

À la fin de chacune des audiences organisées, les élèves ont reçu un guide du civisme cannois des mains du maire de Cannes, David Lisnard, ainsi qu'un diplôme les récompensant de leur participation.

CHRISTÈLE BURLLOT
cburlot@nicematin.fr

(1) Composée de Michaël Janas, président du TGI de Grasse; Roland Rodriguez, bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Grasse, Christophe Trillou, président du Tribunal d'instance de Cannes, Caroline Blasco, substitut du Procureur, Valérie Louis, directrice du greffe du Tribunal de Cannes, de magistrats et de greffiers.

